

**RAPPORT N° 05/8-90**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION D'EMPLOIS**  
**REPENDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

Certaines opérations et manifestations organisées par la Commune nécessitent un renfort momentané de personnels.

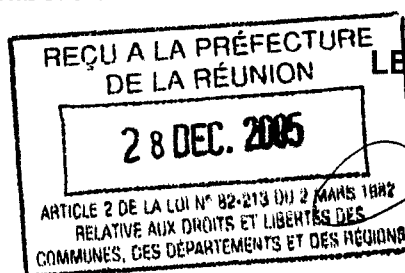
Pour faire face à un besoin occasionnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Le contrat est, dans ce cas, établi pour une durée maximale de trois mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Je vous demande, en conséquence, de bien vouloir créer les emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



**René-Paul VICTORIA**

**DELIBERATION N° 05/8-90  
du Conseil Municipal  
en séance du jeudi 15 décembre 2005**

**OBJET**

**CREATION D'EMPLOIS  
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 05/8-90 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

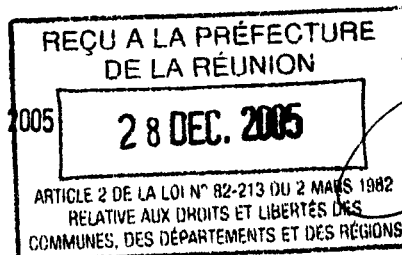
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité figurant à l'annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le

**23 DEC. 2005**



LE DÉPUTÉ-MAIRE



**René-Paul VICTORIA**

**CREATION D'EMPLOIS  
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE D'AGENTS	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	DIRECTION ENVIRONNEMENT	2	<p align="center">MECANICIENS</p> <p>DIAGNOSTIC DES PANNES SUR MATERIEL DE JARDIN MOTORISE</p> <p>REPARATION DES PANNES DE MOTEURS 2 ET 4 TEMPS</p> <p>ENTRETIEN COURANT DU MATERIEL (GRAISSAGE, VIDANGE )</p>	CANDIDAT DE NIVEAU V AU MINIMUM EN MECANIQUE OU DETENANT UNE EXPERIENCE AVEREE DANS LE DOMAINE	ENTRE 1 221,11 ET 1 678,47 € BRUT PAR MOIS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT
RENFORT D'EFFECTIF	SERVICES TECHNIQUES	3	<p>AGENTS POLYVALENTS</p> <p>CHARGES DE TRAVAUX D'ENTRETIEN DIVERS, DE MACONNERIE, DE PEINTURE ET DE SOUDURE, EN BATIMENT</p>	CANDIDAT AYANT DEJA TRAVAILLE DANS LES DOMAINES CITES	ENTRE 1 221,11 ET 1 434,25 € BRUT PAR MOIS EN FONCTION DE L'EXPERIENCE ET DU NIVEAU DU CANDIDAT

